

## SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le jeudi 7 juillet 2022 à 9 h 02, à la salle du comité plénier, 160, 76e Rue Est, 3e étage, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement  
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV  
M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement  
Mme Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

L'avis de convocation ainsi que le certificat de signification sont déposés sur la table du conseil.  
Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

### **CA4-2022-0117** Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Période de questions des citoyens portant sur les points inscrits à l'ordre du jour**

Une période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de vingt (20) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et pour les questions reçues par courriel.

### **Propositions**

### **Gestion du territoire**

**CA4-2022-0118** **Demande de modification du permis délivré assujettie à un règlement relatif au PIIA - 1375, rue Beaumanoir, district électoral des Monts - GT2022-337**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'approuver, à la suite de la recommandation CCU4-2022-081 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émise le 4 juillet 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis pour la modification de la demande du permis délivré, pour une hauteur de fondation approuvée différente de celle construite, pour un bâtiment isolé d'un logement sur le lot 6 347 440 du cadastre du Québec, correspondant au 1375, rue Beaumanoir, dont la délivrance du nouveau permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Ces plans sont toujours approuvés à la condition que le requérant respecte les mesures de protection émises par la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture afin de conserver la végétation.

À défaut de la part du requérant de satisfaire à cette condition, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CA4-2022-0119** **Demandes assujetties à un règlement relatif aux PIIA :**

- 1306, rue du Corindon, lot 2 852 597, district électoral de Louis-XIV
- 1279, boulevard Louis-XIV, lot 3 346 713, district électoral de Louis-XIV
- 532, rue Myriam, lot 1 426 460, district électoral de Louis-XIV
- 10, rue du Bocage-Normand, lot 1 337 881, district électoral des Monts
- 9077, rue des Lièvres, lot 4 523 923, district électoral des Monts

- **GT2022-336**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver, à la suite des recommandations du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émises le 4 juillet 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale identifiés au tableau en annexe du sommaire décisionnel en lien avec la présente résolution, afin qu'il en fasse partie intégrante, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Adoption des règlements**

---

**CA4-2022-0120** **Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais**

***relativement à la tarification des sports de glace et des terrains de balle extérieurs, R.C.A.4V.Q. 211 - LS2022-140***

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification des sports de glace et des terrains de balle extérieurs, R.C.A.4V.Q. 211.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Clôture**

---

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.C.A.4V.Q. 1*, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 9 h 07, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte  
Assistante-greffière  
d'arrondissement

Claude Lavoie  
Président de  
l'arrondissement